



**ENSEMBLE  
CONTRE LA  
CORRUPTION**

**Juillet 2025**

# **ATELIER DE TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE ORGANISÉ PAR ECC AVEC LE FNE**



**ATELIER DE RESTITUTION BUDGETAIRE DU FNE  
« Gouvernement ouvert – Focus sur le FNE  
pour la période allant  
du 1er mars au 30 mai 2025 »**



## 1. Introduction (mise en contexte – objectif – méthodologie)

Il est connu de tous que l'administration publique est gravement exposée à la corruption. À travers les médias, en maintes occasions, des membres des organisations de la société civile, des partis politiques dénoncent la gabegie administrative au sein des ministères, des directions générales et des organismes autonomes. Se basant sur ces allégations, cette image très négative colle à l'État tant sur le plan national qu'international. De ce fait, Ensemble Contre la Corruption (ECC), organisation de la société civile dont l'objectif principal est : de combattre la corruption, et l'impunité, se donne pour mission de faire la promotion de la bonne gouvernance et d'une bonne gestion des ressources et des fonds publics en faveur du peuple haïtien. Dans cette perspective, ECC a organisé un atelier sur la transparence budgétaire avec les dirigeants du Fonds National de l'Éducation (FNE) en date du 20 juin 2025 à la salle Ailé à l'hôtel Montana.

Cet atelier de reddition de compte s'est déroulé autour des trois premiers mois de mandat de Mme Civil, soit, la période allant du 1er mars au 31 mai 2025. Cet espace de temps recouvre la première manche de la gouvernance de Madame Sterline CIVIL à la tête du FNE à titre de directrice générale.

**La programmation de cet atelier  
était établie comme suit :**



• **Discours d'ouverture de la présidente d'ECC Mme Rosy Auguste DUCENA**



• **Discours de la directrice Générale de FNE Mme Sterline CIVIL**

• **Présentation de la loi organique du FNE**

• **État des recettes et des dépenses pour la période allant de 1er mars à 31 mai 2025**

• **Planification budgétaire du FNE pour l'exercice 2025- 2026**

**Pour la réalisation de cet atelier,  
Ensemble Contre la Corruption (ECC)  
a dû mener plusieurs démarches :**

- **Invitation à la direction du Fonds National de l'Education (FNE) pour solliciter sa participation et à sa collaboration dans cette activité encourageant la bonne gouvernance.**
- **Rencontre du Secrétaire Exécutif d'ECC avec la Directrice Générale du FNE avec son staff, le 15 avril 2025 pour fixer le cadre de cette activité.**
- **Invitation auprès des Organisation de la société civile pour prendre part à cette activité et au débat qui devait suivre.**
- **L'animation et la coordination des interventions au sein des focus groupe.**
- **Constitution d'une équipe pour la rédaction du présent mémorandum par le focus groupe.**

**2. Déroulement de l'Atelier**  
**A. Discours d'ouverture**

Deux personnes ont prononcé des discours d'ouverture. Il s'agit de la Présidente d'ECC, **Rosy Auguste DUCENA** et de **Mme Sterline CIVIL**, Directrice Générale du FNE.

Dans son allocution, la Présidente d'ECC a rappelé que cet atelier a été organisé dans le cadre du programme « gouvernement ouvert » à travers un accord de coopération avec l'organisme allemand Pain Pour Le Monde (PPLM). Cette activité vise à établir une culture de transparence dans l'administration publique. Dans ce sens, ECC

encourage de pérenniser ce genre d'initiative.

Pour la Présidente d'ECC, donner la place à la société civile dans une collaboration qui encourage la transparence avec l'administration publique est la base d'une société démocratique. Elle a également mis l'accent sur son désir de voir se développer une collaboration étroite entre les OSC et le FNE.

**Elle a établi les objectifs poursuivis  
par cet l'atelier :**

- i.** Promouvoir la transparence au sein des institutions publiques par le partage avec les OSC des informations susceptibles de faire de la transparence budgétaire un outil majeur dans la gouvernance publique ;
- ii.** Faciliter l'appropriation du mode opératoire des organismes publics tel que le FNE par les acteurs et actrices de la société civile ;
- iii.** Encourager les autorités haïtiennes à introduire des réformes profondes en termes de gestion et de performance ;
- iv.** Jeter les bases de nouvelles relations basées sur la confiance entre la société civile et les autorités gouvernementales tout en s'assurant de la participation citoyenne dans la planification et la mise en œuvre de programmes liés directement à la réalisation des droits humains de la population.

**De son côté, la Directrice Générale du FNE, Mme. Sterline CIVIL dans son allocution, a mentionné ses efforts de franchir le blocage lié à la subvention de l'éducation et bien d'autres points.**

**Elle souhaite que :**

## ATELIER DE RESTITUTION BUDGETAIRE DU FNE

« Gouvernement ouvert – Focus sur le FNE pour la période allant du **1er mars au 30 mai 2025** »

- ◆ Le problème de l'éducation soit aussi préoccupant que les autres problèmes considérés comme majeur ;
- ◆ La scolarisation universelle soit l'un des piliers de la politique éducative ;
- ◆ L'État puisse lever les frais financiers liés à la scolarisation universelle et doter les enfants exclus du système national d'éducation de stock de capital humain nécessaire à leur développement personnel ;
- ◆ Le FNE puisse s'assurer que les parents n'ayant pas assez de moyens puissent envoyer leurs enfants à l'école ;
- ◆ La gratuité du cycle d'étude primaire soit garantie aux enfants venant de famille d'origine sociale diversifiée afin de contribuer globalement à l'expansion de l'éducation en Haïti ;
- ◆ Le FNE puisse être l'instrument qui doit contribuer à réduire le taux d'analphabétisme dans le pays.

### B. Présentation de la loi organique du FNE

La loi organique du FNE a été présentée par M. Guichard DORE, un haut cadre du FNE. Il a concentré sa présentation sur les points suivants :

- ◆ Fondement constitutionnel de la scolarisation universelle
- ◆ Trajectoire historique du Fonds National de l'Éducation
- ◆ Création et base philosophique du FNE
- ◆ Nature juridique du Fonds National de l'Éducation (FNE)
- ◆ Mission du FNE
- ◆ Attributions du FNE
- ◆ Organisation et fonctionnement du FNE
- ◆ Les sources de financement du FNE
- ◆ La nature des dépenses du FNE



### C. Présentation des informations financières et budgétaires du FNE

Deux administrations se sont succédé à la tête du Fonds National de l'Éducation (FNE) au cours de l'année fiscale 2024-2025. Jean Ronald JOSEPH a entamé son mandat en tant que Directeur général le 20 décembre 2021 et a quitté ses fonctions le 18 février 2025. Il a été remplacé par l'actuelle directrice générale, Mme Sterline CIVIL.

L'administration CIVIL a fait face à d'importantes difficultés budgétaires. En effet, son prédécesseur a laissé de nombreux passifs et avait déjà consommé la moitié du budget annuel avant son départ.

La présentation des informations budgétaires a été assurée par M. Walky Louis. Elle visait à informer le public sur le budget annuel du FNE ainsi que sur les dépenses et investissements réalisés au cours de la période allant du mois d'octobre 2024 au mois de mai 2025.

Ces données révèlent les écarts flagrants entre le budget de fonctionnement de l'ancienne administration qui a duré cinq (5) mois et celle de Madame Civil qui a duré trois (3) mois, selon les propos de M. LOUIS.

Cependant, la présentation faite par M. LOUIS du FNE a laissé les participants sur leur soif, en raison du manque de clarté des données présentées. Sur ce plan, les participants à l'atelier sont partis très insatisfaits de cette présentation.

### 3. Débat général – Points saillants

Le débat général s'est étendu autour des points suivants : Problèmes de gestion rencontrés par la nouvelle administration – Représentation des syndicats d'enseignants au Conseil d'Administration – Interrogation sur les frais de publicités – Enjeux et défis auxquels fait face le FNE.

#### 3.1. Problèmes de gestion rencontrés par la nouvelle administration

Au cours de son exposé sur la présentation du budget du FNE allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, M Walky Louis a fait mention d'une situation alarmante à laquelle fait face l'administration actuelle. Notamment, des dettes énormes contractées par l'ancienne administration et le décaissement de fonds en dehors des procédures établies.

Plusieurs intervenants arrivent même à se demander s'il y avait effectivement un véritable Conseil d'Administration à la tête du FNE ?



#### 3.2. Représentation des syndicats d'enseignants au Conseil d'Administration

La loi portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de l'Éducation (FNE) prévoit en son article 6 la composition du Conseil d'Administration. Cette instance est composée de cinq membres dont :

- Le Ministre de l'Économie et des Finances ou son Représentant ;
- Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle ou son Représentant ;
- Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe ou son Représentant ;
- Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger ou son Représentant
- Un représentant des syndicats d'enseignants.

Le premier syndicaliste qui a siégé comme représentant des syndicats d'enseignants fut le feu professeur Paul St Preux, sous l'administration du ministre Pierre Josué Agénor CADET. Ce choix a été fait de manière irrégulière, notamment sur la base de liens amicaux.

Cependant, lors de sa désignation, aucune organisation syndicale et plate-forme de syndicats d'enseignants n'a été informée d'un tel choix, ni reçue une quelconque invitation à intégrer le processus de désignation. Toutefois, après le décès du professeur St Preux, une autre personne non-membre d'un syndicat d'enseignants a été désignée pour représenter ce secteur au sein du Conseil d'Administration de ladite institution.

De ce fait, les dirigeants syndicaux questionnent le mécanisme et les modalités du choix de leur représentativité au sein du Conseil d'Administration du FNE.

### **3.3. Interrogation sur les frais de publicités**

Au cours de sa présentation, M. LOUIS n'a fourni aucun chiffre précis concernant le budget alloué aux campagnes médiatiques pour l'année 2024-2025. Cependant, les intervenants ont exprimé leurs préoccupations quant aux sommes faramineuses que pourraient occasionner de telles campagnes. En effet, compte tenu de l'ampleur des publicités dans les principaux médias locaux, on peut estimer que les montants consacrés à la publicité s'élèvent à des dizaines de millions de gourdes.

En Haïti, les gouvernements se montrent souvent plus enclins à dépenser d'importantes sommes en subventions, sans pour autant en démontrer les résultats. En ce sens, ECC et les participants estiment que le FNE devrait recentrer son action sur sa véritable mission, à savoir la mise en œuvre d'une éducation de qualité et accessible à tous, notamment par le financement et le soutien de projets éducatifs, ainsi que par la prise en charge des infrastructures scolaires, plus modernes, plus attrayants et plus pratiques tant pour les enseignants que pour les élèves.

En d'autres termes, ECC exhorte la direction du FNE à une utilisation plus rationnelle et efficiente des fonds, en veillant particulièrement à consacrer au moins 70 % des ressources à la construction d'écoles, à l'acquisition de mobiliers scolaires et à l'équipement général des établissements.

### **3.4. Enjeux et défis auxquels fait face le FNE**

En ce qui a trait à sa notoriété, le FNE ne bénéficie pas d'une réputation favorable dans l'opinion publique. De nombreuses allégations de corruption entachent son fonctionnement, contribuant à un sérieux déficit de crédibilité. Cette situation place l'institution dans une position délicate et constitue un blocage à la collecte des autres

taxes prévues. Le Fonds doit entreprendre des efforts considérables pour restaurer son image et la confiance du grand public.

### **Conclusion et recommandations**

Cet atelier sur le Fonds National de l'Éducation (FNE) s'est déroulé selon les vœux d'ECC, malgré le manque de clarté des informations budgétaires et financières qui ont été fournies. ECC a salué la présence de la Directrice Générale du FNE qui a participé aux différentes phases de l'atelier. Ce qui affirmé sa volonté de promouvoir l'éducation en Haïti par la mise en place d'un appui significatif au système scolaire.

La présentation de la loi organique du FNE a permis de clarifier, de manière structurée, l'origine, la philosophie et le fondement juridique de l'institution. En revanche, la présentation du budget annuel s'est révélée avec un déficit criant de clarté. Les sources de revenus du Fonds n'ont pas été exposées, ce qui a laissé plusieurs zones d'ombre. Cette présentation budgétaire n'a pas répondu aux attentes des participants.

De plus, le problème lié à la représentation des syndicats des enseignants au sein du Conseil d'Administration a été posé. Les institutions publiques, membres du Conseil d'Administration du FNE doivent considérer les syndicats d'enseignants comme des institutions majeurs capables de désigner démocratiquement leur représentant au sein du Conseil, avec la présence d'un Notaire public pour valider leur choix. D'un autre côté, le montant exorbitant alloué à la publicité, malgré que le chiffre exact n'ait pas été communiqué fait scandale. Le FNE est appelé à rectifier ce choix. L'argent du FNE doit-être dépensé dans l'éducation pas dans la propagande.

**Ainsi, les recommandations suivantes ont été formulées :**

**I. Mettre en place une politique pour la collecte des autres taxes non encore opérationnelles ;**

**II. Réduire drastiquement le budget de communication, notamment celle alloué aux campagnes médiatiques, qui à elles seules pourraient améliorer les infrastructure scolaires;**

**III. Accompagner les écoles privées qui ont perdu leur local dans le cadre de la crise provoquée par les gangs criminels ces quatre dernières années ;**

**IV. Procéder à l'audit externe régulier du FNE en vue de s'assurer de sa bonne gestion financière et ses dépenses effectivement investies dans le secteur de l'éducation ;**

**V. S'assurer que le FNE financent les écoles privées et centres de formation supérieure en voie de disparition face à la crise sécuritaire ;**

**VI. Investir jusqu'à 70 % du budget du FNE dans la construction des écoles, l'achat d'équipement et de mobiliers scolaires ;**

**VII. Impliquer les organisations de la société civile et de la diaspora haïtienne dans la planification du budget annuel du FNE ;**

**VIII. Redéfinir la mission du FNE en vue de renforcer son budget ;**

**IX. Intervenir pour rendre accessibles pour tous les bâtis scolaires;**

**X. S'assurer qu'au moins 70% des fonds mobilisés par le FNE soit consacrés aux investissements dans la construction d'écoles répondant aux normes et aux standards internationaux, dans des mobiliers scolaires appropriés, dans la fourniture énergétique**

**durable et dans l'accès au développement du numérique.**

